



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE

Dossier de presse

30 juin 2017

Dépasser les frontières institutionnelles au
bénéfice des chercheurs d'emploi

**Actiris et Bruxelles Formation dotés de
Contrats de Gestion coordonnés**

Didier Gosuin

Ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Actiris et Bruxelles Formation dotés de Contrats de Gestion coordonnés

1. Introduction

Même si le taux de chômage en Région bruxelloise ne cesse de baisser et que le taux d'emploi augmente, les chiffres sont toujours aussi alarmants. Fin mai, Bruxelles comptait 91.448 chercheurs d'emploi, soit un taux de chômage de 16,4%. Le chômage des jeunes atteint quant à lui un taux de 22,4%. Bruxelles compte 8.853 jeunes chercheurs d'emploi.

Face à l'ampleur du défi, le Gouvernement bruxellois devait doter ses bras armés, Actiris et Bruxelles Formation, de lignes stratégiques claires et ambitieuses. Plus encore, il est nécessaire que ces deux acteurs partagent une vision commune pour augmenter le nombre de Bruxellois à l'emploi.

Pour la première fois depuis la création de la Région bruxelloise, Actiris et Bruxelles Formation sont dotés des contrats de gestion synchronisés avec une partie commune. Ce qui peut apparaître comme une évidence - comment mener une politique d'emploi efficace si celle-ci n'est pas intimement liée aux mesures mises en place pour la formation des chercheurs d'emploi ? – mais n'a jamais été possible depuis la création de la Région.

Aujourd'hui, ces deux nouveaux contrats de gestion sont la concrétisation de ce rapprochement structurel : des temporalités identiques, des actions prioritaires communes, des définitions communes ou encore des indicateurs à responsabilité partagée.

Ces deux contrats ont été élaborés en tenant compte de l'évaluation des précédents contrats de gestion réalisée par les organismes et analysée par un comité d'experts externes.

Ce vendredi 30 juin, les membres des Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation et le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle ont signé officiellement les nouveaux contrats qui les lient pour 5 ans.

« Bruxelles Formation, Régisseur de la formation professionnelle à Bruxelles, répond aux besoins des chercheurs d'emploi et des entreprises de manière fluide et adaptée. Pour ce faire, le service public de la Formation professionnelle développe des pédagogies toujours plus attractives et innovantes et se doit de renforcer ses collaborations au cœur d'un réseau de partenaires », déclare Olivia P'tito, Directrice Générale de Bruxelles Formation.

« S'inscrivant dans une philosophie assumée qui considère le chômage non pas comme une culpabilité individuelle, mais plutôt comme une responsabilité sociale et économique collective, ce nouveau Contrat de gestion s'appuie sur un principe fondamental tiré de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : "Toute personne a droit au travail". Il constitue une feuille de route ambitieuse afin d'offrir toujours plus de solutions aux employeurs et aux chercheurs d'emploi bruxellois. », précise Grégor Chapelle, Directeur Général d'Actiris

2. De la bonne gouvernance

Il importait d'exploiter au maximum la centralisation des deux compétences, Emploi et Formation, entre les mains d'un seul Ministre. Dorénavant, logique et cohérence sont les maîtres-mots qui dominent les politiques d'Emploi et de Formation en Région bruxelloise.

Cela se traduit d'abord par des contrats de gestion synchronisés. En effet, le contrat de gestion de Bruxelles Formation a été prolongé et celui d'Actiris raccourci afin de proposer des outils de référence qui partagent les mêmes temporalités. Ainsi, les deux documents sont conclus pour une durée de 5 ans, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Les contrats de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation partagent également tout un chapitre en commun. Les deux services publics travailleront ensemble de manière structurelle en partageant des objectifs et des indicateurs de réussite communs fondés sur des définitions communes. Les deux organismes s'engagent donc directement et au quotidien à agir de manière concertée au bénéfice des chercheurs d'emploi et des entreprises de notre Région. (Voir chapitre 5).

Enfin, les rédacteurs ont souhaité rédiger des contrats de gestion courts composés d'objectifs stratégiques clairs, ambitieux mais réalistes. Si le précédent contrat de gestion d'Actiris comportait 74 pages, celui-ci n'en compte plus que 23. Quant à celui de Bruxelles Formation, il passe de 64 pages à 18.

3. Les lignes de force du contrat de gestion d'Actiris

Ces dernières années, Actiris a accueilli, dans le cadre de la 6^{ème} Réforme de l'Etat, de nombreuses nouvelles compétences s'accompagnant de l'arrivée de plusieurs centaines de nouveaux collaborateurs. C'est dire si l'organisation de l'Office bruxellois de l'Emploi a été particulièrement transformée.

Aujourd'hui, le nouveau contrat de gestion vise principalement à aider l'organisation à intégrer ces transformations tout en se concentrant sur son cœur de métier. Il demande à Actiris d'optimiser la qualité, l'efficacité et l'efficacités de ses services aux chercheurs d'emploi et aux employeurs.

L'objectif est donc bel et bien de stabiliser les récents acquis tout en renforçant la qualité des services existants.

Dès lors, Actiris se concentrera ces prochaines années sur son cœur de métier : garantir un accompagnement de qualité à tous les chercheurs d'emploi et fournir aux employeurs en recherche de collaborateurs des solutions et outils efficaces et gratuits.

Pour y arriver, le contrat de gestion définit 10 objectifs stratégiques, déclinés autour de 3 axes :

- Axe 1 : Actiris au service des chercheurs d'emploi et des employeurs,
- Axe 2 : Actiris, acteur d'un écosystème efficient, efficace et intelligent,
- Axe 3 : Actiris, vers une organisation exemplaire.

Focus sur la raison d'être d'Actiris : L'accompagnement

Le premier objectif stratégique du contrat de gestion d'Actiris s'intitule « Garantir un accompagnement de qualité à chaque chercheur/euse d'emploi ».

Actiris, avec l'aide de ses partenaires, s'engage à garantir un accompagnement de qualité à chaque chercheur d'emploi visant une inscription durable dans un emploi de qualité. Cet accompagnement se module en trois niveaux d'exigence en fonction du type de public concerné.

Un accompagnement *intensif* : il garantit à chaque chercheur d'emploi nouvellement inscrit chez Actiris, un emploi, un stage en entreprise, une validation des compétences, une formation ou reprise d'étude, au plus tard dans les 12 mois de son inscription. Innovation sur ce plan : une nouvelle solution rentre dans la palette des actions que le conseiller emploi peut offrir au chercheur d'emploi : la validation des compétences.

Un accompagnement *adapté* : pour les chercheurs d'emploi de longue durée ou qui se réinscrivent. A leur demande, ils pourront bénéficier de l'accompagnement intensif.

Un accompagnement *spécifique* : celui-ci est offert au chercheur d'emploi confronté à une problématique particulière qui entrave son insertion professionnelle : handicap, analphabétisme, sortie d'incarcération, problèmes médicaux, etc.

Afin de proposer ces trois types d'accompagnement, Actiris révisera complètement sa méthodologie et ses outils d'orientation professionnelle en proposant des méthodes d'accompagnement innovantes, comme le mentorat. L'Office bruxellois de l'Emploi créera également une Actiris Academy qui formera les conseillers emploi d'Actiris mais aussi les conseillers des partenaires d'Actiris.

Actiris s'engage donc à révolutionner son accompagnement des chercheurs d'emploi. Fort des bons résultats obtenus grâce à la Garantie Jeune, - dispositif offrant une solution (emploi, stage, formation) à tous les jeunes qui s'inscrivent pour la première fois chez Actiris après leurs études – le Gouvernement bruxellois et Actiris ont décidé d'étendre ce principe et de garantir une solution (emploi, stage, formation) à toute personne qui s'inscrit pour la première fois chez Actiris dans un délai de 12 mois ou à tout chercheur d'emploi qui en fait la demande.

4. Les lignes de force du Contrat de Gestion de Bruxelles Formation

L'offre de formation s'est fortement développée à Bruxelles. Entre 2006 et 2016, 72,5% de chercheurs d'emploi supplémentaires ont été formés dans les Centres de Bruxelles formation, auprès des opérateurs qu'il conventionne (les organismes d'insertion socio-professionnelle et la promotion sociale principalement) ainsi que dans les entreprises. Et cette augmentation a même encore connu un coup d'accélérateur depuis 2014. 15.786 stagiaires chercheurs d'emploi se forment aujourd'hui auprès de ces opérateurs.

En 2016, dans les Centres de Bruxelles Formation, 21% des stagiaires n'ont pas de diplôme du secondaire et 37% ont un diplôme non reconnu. Du côté des organismes d'insertion socio-professionnelle, 26% des stagiaires n'ont pas de diplôme du secondaire et 58% ont un diplôme non reconnu.

La formation professionnelle est une des clés essentielles permettant l'intégration professionnelle des chercheurs d'emploi bruxellois dans un marché toujours plus exigeant en qualifications. La formation constitue en effet une solution performante. A l'issue d'une formation qualifiante, 69,2% des stagiaires trouvent un emploi et 2,5% poursuivent leur parcours de formation ou reprennent des études.

Pour continuer à améliorer les performances de la formation professionnelle, le nouveau Contrat de Gestion de Bruxelles Formation a été recentré sur un nombre limité de priorités : deux objectifs stratégiques et trois conditions de réussite.

Cette limitation volontaire vise à mieux assurer, monitorer et évaluer la plus-value de la formation pour les bénéficiaires finaux. Cela afin de rencontrer ses deux missions : d'une part, la qualification des Bruxellois et, d'autre part, la fonction de « régisseur » de la formation professionnelle.

Focus sur la fonction renforcée de Régisseur de Bruxelles Formation

L'Article 10 du Contrat de Gestion déploie le rôle de « régie » de Bruxelles Formation en application de la mesure 24 du Plan formation 2020.

Pour garantir des formations de qualité en lien avec les besoins du marché de l'emploi (comme des besoins des Bruxellois) et donc augmenter toujours plus les mises à l'emploi durables et de qualité à l'issue de la formation qualifiante, un service public doit clairement être désigné comme l'organisateur de la formation professionnelle, son « Régisseur », son chef d'orchestre.

Cette fonction de Régisseur porte désormais tant sur les formations organisées par Bruxelles Formation que sur celles qu'il conventionne avec les entreprises, les organismes d'insertion socio-professionnelle, les établissements d'enseignement promotion sociale partenaires, les Pôles Formation Emploi / les Centre de Référence, les opérateurs de formation pour personnes handicapées...

Bruxelles Formation garantit ainsi la cohérence et la complémentarité des offres de formation de tous les opérateurs. Par exemple, Bruxelles Formation va désormais assurer une fonction « calendrier » garantissant que dans le parcours d'un chercheur d'emploi une formation pré-qualifiante puisse être enchaînée avec une formation qualifiante menant directement à l'emploi. Le Plan formation 2020 a en effet fait le constat que 30% des publics décrochent dans ces parcours.

Mais Bruxelles Formation va aussi :

- définir un « cadre commun de programmation de l'offre de formation professionnelle francophone » alimenté par les analyses du futur Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation;
- garantir la qualité pédagogique de la formation professionnelle et assurer la certification des compétences acquises, en ce compris la validation des compétences ;
- structurer l'ensemble des partenariats entre les opérateurs de formation.

5. Des objectifs partagés

Grande nouveauté de ces deux contrats de gestion, ceux-ci partagent un chapitre entier en commun recensant pas moins de 12 actions différentes.

C'est toujours dans le but de faciliter la mise à l'emploi des chercheurs d'emploi et de « fluidifier leur parcours de recherche d'emploi » que les Gouvernements bruxellois ont décidé de renforcer les synergies, les collaborations entre Bruxelles Formation et Actiris.

Parmi les actions communes, citons :

- Mettre en place l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation pour mieux comprendre le marché de l'emploi bruxellois et ses besoins.
- Améliorer l'information, le conseil, l'orientation du chercheur d'emploi grâce à de nouveaux services comme la Cité des métiers.
- Veiller à ce que les conditions d'accès aux formations correspondent au profil des chercheurs d'emploi bruxellois. Cela passera par l'augmentation des formations de base ou des cours de remise à niveau.
- Augmenter le nombre de chercheurs d'emploi accompagnés par Actiris dans les formations dispensées par Bruxelles Formation ou l'un de ses partenaires
- Faciliter la mise à l'emploi des stagiaires à l'issue de leur formation, grâce à des services spécialisés d'Actiris, par exemple Link.
- Développer des partenariats conjoints et cohérents avec l'enseignement

Afin d'évaluer l'impact de ces mesures, Actiris et Bruxelles Formation disposent désormais d'indicateurs communs à responsabilité partagée tels que le taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes ou encore la durabilité de l'insertion dans l'emploi des anciens stagiaires.

6. Conclusion

Les spécificités du chômage urbain bruxellois sont connues. Bruxelles et sa périphérie comptent un grand nombre d'emplois disponibles. Mais ces emplois relèvent majoritairement d'une économie de services, le plus souvent en contact direct avec le client, requérant souvent des hauts niveaux de qualifications et/ou une bonne connaissance des langues.

Dans ce contexte plutôt favorable sur le plan économique, le chômage bruxellois se caractérise par un déséquilibre entre l'offre et la demande de travail, lié à une multitude de variables directement ou indirectement liées à l'emploi : un faible niveau de qualification des chercheurs d'emploi malgré un haut taux régional de qualification, une non-reconnaissance ou valorisation de diplômes étrangers, une trop faible connaissance des langues dans une ville multilingue et de manière plus fondamentale encore, l'enjeu de la discrimination à l'embauche.

Malgré un contexte politique dans le doute, les Gouvernements bruxellois poursuivent leurs travaux. Il était essentiel de doter Actiris et Bruxelles Formation, deux services publics aussi importants dans le quotidien des Bruxellois, de feuilles de route claires, précises et ambitieuses afin de contribuer à donner une perspective d'avenir aux Bruxellois, en augmentant toujours plus leur niveau de qualification et leur taux d'emploi.

En ce moment particulier de l'histoire de la Région bruxelloise, augmenter le taux d'emploi des Bruxellois est aussi une question de survie fiscale et budgétaire de la Région dans son ensemble.